

Compte rendu du conseil d'administration du 21/10/2022

Présents :

Mesdames Méléard, Le Morvan, Kuligowski, Vialette, Suriray, Naour, Simonowski, Jaouen, Chevreuil, Corre-Lenoury, Corbel

Messieurs : Denis, Lenne, Le Lay, Decamps, Abgrall, Bourven, Choquer

Invités :

Messieurs Ollu et Demoy

-Madame Méléard ouvre la séance à 13h15.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme LE Morvan, Principale-adjointe

Le quorum passe à 13 avec l'arrivée de Mme Le Morvan comme Principale-adjointe (soient 12+ 1).

-Madame Méléard soumet à l'approbation des membres du C.A l'Ordre du jour :

Pour 18/18 -contre 0/18 –Abstention 0/18

Madame Méléard soumet à l'approbation des membres du C.A le compte rendu du conseil d'administration du 29/09/2022.

Pour 18/18 -contre 0/18 –Abstention 0/18

Un tour de table de présentation de chaque membre du conseil d'administration est réalisé.

Maël Demoy, élève élu suppléant et Monsieur Ollu, professeur présents sont invités.

-Lecture du règlement intérieur du conseil d'administration.

-Madame Méléard procède à la lecture et commente à haute voix les articles du règlement.

Concernant les personnes Invitées Mme Kuligowski précise par exemple que l'agent comptable est invité au conseil d'administration du budget.

Madame Jaouen indique que les invitations sont envoyées aux titulaires qui ont à leur charge d'appeler leurs suppléants en cas d'impossibilité d'être présents le jour où se réunit le conseil d'administration.

Au sujet des motions, Madame Kuligowski explique au CA le principe de la motion qui se résume à une information.

-Modification de l'article 6 « s'avère »

-Modification de l'article 10 « individuel »

-Modification de l'article 11 « 21 octobre 2022 » ... « année scolaire 2022-2023 »

-Madame Méléard soumet à l'approbation des membres du C.A sur le règlement intérieur du conseil d'administration 2022-2023

Pour 18/18 -contre 0/18 –Abstention 0/18

Installation des instances : voire pièces Conseil jointes

Madame Méléard rappelle la suppression de la commission permanente qui a été effective l'an passé avant de citer et d'expliquer les différentes instances :

- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Conseil de discipline
- Commission éducative
- Commission attribution des fonds sociaux

Madame Kuligowski explique la finalité de cette commission de fonds sociaux qui se réunit une fois par trimestre à minima.

Madame Naour demande alors d'où viennent les fonds. La gestionnaire explique que les fonds sociaux viennent de l'Etat et qu'à Lanmeur, ils ne sont pas dépensés, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. La Principale insiste sur l'anonymat de cette commission.

- Conseil de la Vie Collégienne :

La Principale explique l'importance de l'implication des élèves dans cette instance qui a lieu exclusivement sur le temps méridien. Elle regroupe 24 élèves vifs et mobilisés qui s'impliquent aussi auprès des éco délégués mais aussi les conseils municipaux de jeunes.

- La Principale informe les membres du CA qu'un Conseil de discipline se tiendra le lundi 7 novembre à 17h15.**

Madame Méléard évoque le règlement intérieur de l'établissement pour lequel elle va créer une commission pour être au plus près de la réalité et de l'usage de ce dernier. Elle indique l'importance de l'implication de parents et d'élèves dans cette instance.

La construction et l'affichage dans la salle de réunion du collège serait l'idéal.

Il faudrait se réunir une fois par semaine et pouvoir consulter les évolutions affichées en salle de réunion. Aussi, le nouveau règlement intérieur pourrait être prêt au CA de la DGH fin janvier 2022.

La base du volontariat est privilégiée.

Quand auront lieu ces réunions demande Madame Kuligowski. Sur le temps méridien et le soir

Monsieur Le Lay rebondit en expliquant que le travail a été fait mais que la compréhension de ce qui en est ressorti de la réflexion des professeurs doit être comprise par les parents et les élèves.

Madame Méléard revient sur ce qui a déjà été réfléchi (exemples : une illustration sous forme de film, de bande dessinée...) parce que ce qui existe aujourd'hui n'est pas suffisamment lisible.

Information : La Principale indique que le collège va expérimenter la découverte des métiers sur le niveau 5^{ème}. En effet, ces élèves ont parfois besoin d'un temps supplémentaire pour choisir leur orientation. C'est une solution alternative pour les convaincre de poursuivre leur scolarité.

Après consultation et accord du conseil pédagogique, Madame Méléard a postulé pour le collège.

Formation territorialisée : Les professeurs ont candidaté et le collège va accueillir cette formation

Fin de la séance 14h05

Corinne Méléard, présidente du C.A.
Le Principal
Collège aux Quatre Vents
29620 LANMEUR

Michelle Le Morvan, Secrétaire de séance

